



# Natura 2000 « Sucs de Breyse » n°FR8301087 (43)

## Bilan annuel de l'animation 2022 du DocOb « Sucs de Breyse »

*Bilan annuel 2022*

Novembre  
2022



RENDU





RÉALISATION :  
Service Etudes Montagne d'Auvergne - ONF

Réalisation : Laure GUILLERAND, chargé d'études environnement  
Crédits photographiques : GUILLERAND Laure



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Description générale</b>	<b>1</b>
1.1.	Le DocOb et les sites du Natura 2000 .....	1
1.2.	L'animation .....	2
1.3.	Rappel des enjeux et des objectifs du Docob .....	2
<b>2.</b>	<b>Bilan de l'animation 2022</b>	<b>2</b>
2.1.	Mise en œuvre de la contractualisation .....	3
2.1.1.	Promotion et recherche des contrats	3
2.1.1.1.	Contrat forestier « bois sénescents »	3
2.1.2.	Accompagnement des chartes Natura 2000	4
2.1.3.	Assistance technique et administrative aux bénéficiaires	4
2.2.	Mise en œuvre des actions non contractuelles .....	6
2.3.	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences .....	6
2.3.1.	Réponse aux demandes d'information ou d'avis des administrations	6
2.4.	Amélioration des connaissances et suivis scientifiques .....	6
2.5.	Communication, sensibilisation et information .....	7
2.6.	Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques .....	8
2.7.	Gestions administrative, financière et animation de la gouvernance du site ...	8
2.8.	Mise à jour du Docob.....	8
2.9.	Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels .....	8
2.10.	Frais de déplacements / Autre frais .....	8
<b>3.</b>	<b>Synthèse des actions réalisées en 2022</b>	<b>9</b>
	<b>ANNEXE 1 : Feuille d'émargement de l'animation</b>	<b>10</b>
	<b>ANNEXE 2 : Article</b>	<b>12</b>
	<b>ANNEXE 3 : CR du copil</b>	<b>13</b>



# 1. DESCRIPTION GENERALE

## 1.1. Le DocOb et les sites du Natura 2000

Le site Natura 2000 du Sucs de Breysse est situé au Sud-Est du département de la Haute Loire, à la jonction entre le plateau du Mézenc, le plateau du Devès et le bassin du Puy en Velay. Il est concerné par trois communes : Présailles, Le Monastier-sur-Gazeille et Alleyrac la structure porteuse.

Le site est composé de deux sucs : le petit et le grand suc. La superficie de ce Natura 2000 est de 118,46 Ha. Le premier document d'objectifs a été validé en comité de pilotage en 2011.



*Hêtraie du Suc de Breysse*

## 1.2. L'animation

L'animation est assurée par le bureau d'études Montagnes d'Auvergne de l'Office National des Forêts pour le compte de la commune d'Alleyrac, porteuse du Natura 2000.

## 1.3. Rappel des enjeux et des objectifs du Docob

La ZSC (Zone Spéciale de Conservation) du Suc de Breyse comprend 3 habitats d'intérêt communautaire soit environ 16% de la surface totale. Ce sont les habitats suivants :

- Hêtraies à Aspérule odorante (9130 sur 16% du site),
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (6420 sur 0.05% du site),
- Roches siliceuses avec végétations pionnières du Sedo-Scleranthion ou Sedo albi-Veronicion dillenii (8230 sur 0.04% du site).

On retrouve aussi différents habitats remarquables tels que la hêtraie à Céphalanthères légèrement thermophile, la hêtraie neutrocline à Calament à grandes fleurs et Aspérules odorantes.

La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), a aussi été localisée sur le site Natura2000. Cette mousse présente sur l'annexe II de la directive 92/43 se développe sur les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères essentiellement.

On retrouve également 14 espèces végétales remarquables : l'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*), la Cardamine à 5 feuilles (*Cardamine pentaphyllos*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), la Gagée jaune (*Gagea lutea*), la Gesse printanière (*Lathyrus vernus*), la Nivéole du printemps (*Leucojum vernum*), le Lis martagon (*Lilium martagon*), le Chèvrefeuille des Alpes (*Lonicera alpigena*), le Mélampyre des forêts (*Melampyrum sylvaticum*), le Mélampyre des bois (*Melampyrum vaudense*), la Moehringie fausse mousse (*Moehringia muscosa*), la Pyrole à une fleur (*Moneses uniflora*), la Pyrole à fleurs verdâtres (*Pyrola chlorantha*) et le Sorbier de Mougeot (*Sorbus mougeoteii*).

D'autres espèces remarquables ont été observées sur le site N2000 : le Pic noir (*Dryocopus martius*) et la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

La mise en œuvre des actions du DOCOB du Natura2000 Suc de Breyse a pour objectif de permettre le maintien et la restauration des espèces et des habitats ayant justifié la désignation de ce site. Les principales menaces sont l'intensification de la sylviculture et l'augmentation des activités de loisir mal encadrées (ballades, pique-nique, VTT et engins motorisés ...)

Les objectifs et actions pour la mise en œuvre du DOCOB sont séparés en différentes catégories :

- Préserver les habitats et les espèces pour lesquels le site a une responsabilité de conservation puisque celles-ci peuvent être menacées,
- Préserver les habitats d'enjeu modéré,
- Favoriser l'appropriation des enjeux du site par la population locale, sensibiliser le public aux enjeux de protection de la nature,
- Connaissances et suivis : améliorer les connaissances naturalistes afin de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques / Suivre l'évolution des milieux et des espèces
- Assurer la mise en œuvre du DOCOB par la contractualisation.

## 2. BILAN DE L'ANIMATION 2022



## 2.1. Mise en œuvre de la contractualisation

### 2.1.1. Promotion et recherche des contrats

Aucun contrat n'est en cours de réalisation sur cette période. Un contrat a été identifié et est en cours de réflexion durant cette année 2022.

Ce contrat, le contrat bois sénescents a été présenté lors de l'animation du 20 mai et du COPIL du 29 juin 2022 et son applicabilité a été discuté.

#### 2.1.1.1. Contrat forestier « bois sénescents »

Des recherches sur la possibilité de mettre en place des contrats forestiers « bois sénescents » sur des parcelles du Natura 2000 « Sucs de Breysse » ont débuté en 2017. Ce type de contrat peut suivre deux modalités :

- Créer des îlots de sénescence au sein d'une surface déterminée et pendant une durée de 30 ans, aucune coupe, aucune intervention sylvicole ni aucune valorisation économique du fond ne doivent avoir lieu.
- Identifier des « arbres disséminés » au sein d'une surface déterminée et pendant une durée de 30 ans, un nombre défini d'arbres remplissant des critères particuliers sera conservé pendant 30 ans.

Les parcelles pouvant être éligibles aux contrats forestiers doivent prétendre à différentes caractéristiques nombreuses et complexes. Après une première prelocalisation par l'animatrice du site, des parcelles ont été identifiées.

Dans le site Natura 2000, les parcelles pouvant être éligibles sont donc celles ayant l'habitat forestier d'intérêt communautaire 9130, Hêtraies à Aspérule odorante. Une parcelle en particulier présente un intérêt du fait de la présence d'arbres de diamètres intéressants, il s'agit de la parcelle C265, une parcelle « sans maître » en cours d'acquisition par la commune de Présailles.

Au cours de l'animation forestière du 20 mai sur site, différents propriétaires ont semblé intéressés par ce contrat. Une propriétaire forestière a demandé un diagnostic de sa parcelle pour étudier la possibilité de contracter.

### 2.1.2. Accompagnement des chartes Natura 2000

En 2022, aucune nouvelle charte n'a été signée bien qu'une propriétaire a commencé à réaliser les démarches suite à l'animation forestière du 20 mai.

Etant donné le transfert de la compétence Natura 2000 pour les régions, l'animatrice n'a, pour l'instant, pas insisté auprès des autres propriétaires intéressés.

### 2.1.3. Assistance technique et administrative aux bénéficiaires

De nombreuses sollicitations de propriétaires ont été suivies par l'animatrice du site, suite à l'animation forestière de mai 2022.

A la réception des invitations de l'animation, des propriétaires ont appelé l'animatrice afin de connaître le Natura 2000, d'obtenir des informations sur les contrats et les chartes et/ou de savoir les modalités pour vendre leur bien.

Après l'animation, l'animatrice a été contactée pour obtenir des informations sur leurs parcelles.

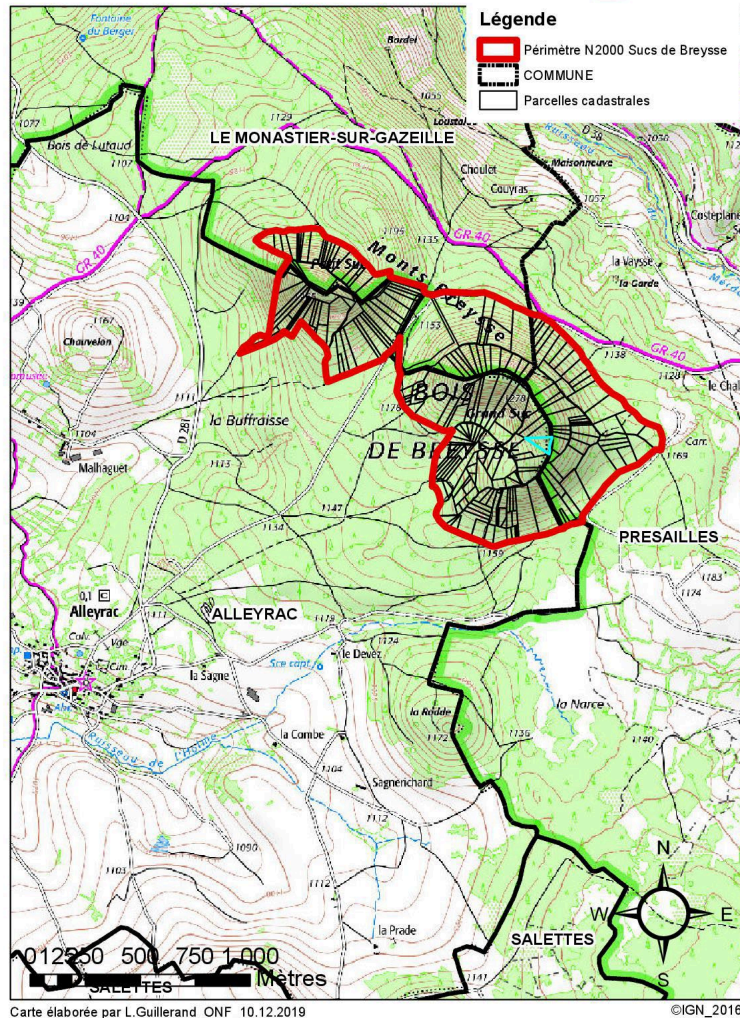
Parcelles	Nombre de propriétaires intéressés	Type d'outils	Suite donnée par l'animatrice
OA 674	1	Charte dans un premier temps puis peut être contrat	Travaux prévus d'amélioration du peuplement
OE 1575			Charte donnée lors de l'animation et renvoyer par la suite par mail
OE 1583			
OA 990	1	Charte	Assistance à la signature de la charte
OE 1591	1	Charte	Charte donnée lors de l'animation et renvoyer par la suite par mail
OE 1589			
OA 677	1	Charte et contrat	Informations par mail charte et contrat Réponses concernant la gestion forestière
OD 93	1	Contrat	Inventaire rapide des arbres de la parcelle le 8 novembre 2022

Ces propriétaires seront relancés en 2023.

Une charte a été signée pour la parcelle A990 mais elle n'a pas été enregistrée auprès de la DDT. En effet, la propriétaire a signé la charte et l'a envoyé à l'animatrice qui l'a fait suivre à la DDT mais les documents administratifs officiels n'ont pas été remplis à ce jour. La parcelle est située sur le grand suc (voir carte ci-après).



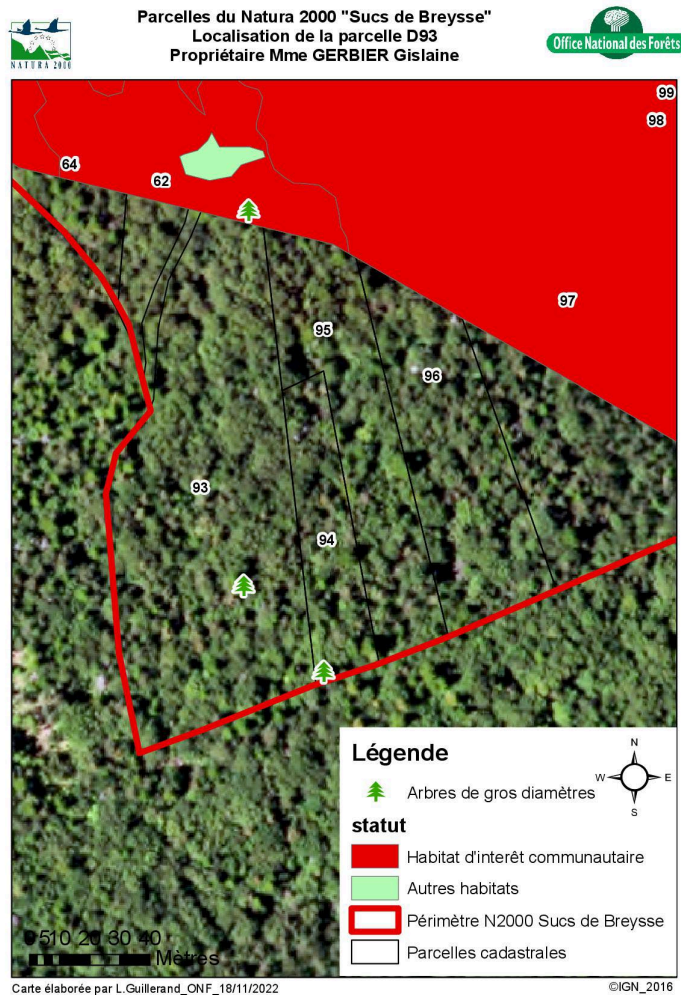
Parcelles du Natura 2000 "Sucs de Breyse"  
Localisation de la parcelle A990 sur la commune de  
Propriétaire Mme HUGUET Marie-France



La parcelle OD43 a été inventoriée avec l'accord du propriétaire qui est intéressé par la signature d'un contrat Natura 2000. Lors d'un rapide passage sur le terrain, 3 arbres ont été inventoriés comme étant intéressants à protéger :

- un hêtre de 62 cm
- un pin sylvestre de 54 cm
- un sapin de 51 cm

La carte ci-dessous est issue de l'inventaire non exhaustif de terrain.



Des échanges réguliers avec la propriétaire ont permis de commencer à étudier l'éligibilité de cette parcelle au contrat « bois sénescents ». La partie terrain a permis de relever un potentiel au niveau de la taille de la parcelle et de son contenu en bois de fort diamètre. Différentes questions sont encore à résoudre. Peut-on établir un contrat en dehors d'un habitat d'intérêt communautaire (sachant que la carte des habitats de ce site est vieillissante), le chemin présent à l'ouest est-il emprunté ? Quelles sont les limites cadastrales ? etc.

De plus, étant donné le futur transfert de gestion/animation Natura 2000 à la région en janvier 2023, la procédure administrative du montage des dossiers « Contrats » est actuellement mise en attente.

## 2.2. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Aucun budget et aucune action n'est alloué à cette partie.

## 2.3. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

### 2.3.1. Réponse aux demandes d'information ou d'avis des administrations

L'animatrice s'est tenue à disposition et à l'écoute de la DDT en ce qui concerne la transmission d'informations administratives pour le montage du financement de l'animation 2023.

## 2.4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

Aucun budget et aucune action n'est alloué à cette partie.

## 2.5. Communication, sensibilisation et information

Différentes actions de communication ont été réalisées :

- La mise à jour du site internet
- La mise en place d'une animation forestière
- La rédaction d'un article pour les journaux communaux présentant l'actualité du site
- Préparation d'une animation scolaire

### *Site Internet*

Le site Web <http://sucsdebreyse.n2000.fr/> a été mis à jour régulièrement notamment pour les rubriques « actualités » et « découvrir Natura 2000 ». Il a aussi été référencé sur le site de la préfecture de Haute-Loire : <http://www.haute-loire.gouv.fr/site-par-site-retrouvez-les-informations-sur-l-a909.html> .

### *Animation forestière*

Le 20 mai 2022, une animation forestière, gratuite et organisée conjointement par l'ONF et par le CRPF Haute-Loire a eu pour objectif de conseiller et de présenter différents itinéraires sylvicoles et outils de gestion (chartes et contrats Natura 2000) aux propriétaires afin de pouvoir concilier exploitation des parcelles et préservation de la biodiversité. Ce rendez-vous d'une demi-journée de terrain a été l'occasion pour les propriétaires d'échanger directement avec les instances forestières concernant les objectifs de gestion sylvicole de leurs parcelles. Chaque propriétaire possédant une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 a été informé par courrier de l'organisation de cette animation forestière. 163 courriers ont été envoyés et une quarantaine de réponses ont été reçues. Au total, ce sont 22 personnes qui ont participé à cette animation. Les retours sont très positifs. Il en ressort que les propriétaires se préoccupent de plus en plus de leurs biens. Une dizaine de chartes N2000 a été distribuée. Par ailleurs, plusieurs rendez-vous avec le CRPF ont été programmés.

La feuille d'émargement est présente en annexe 1.

### *Article pour le journal communal*

Un article au sujet de l'animation forestière et du comité de pilotage a été rédigé courant juillet par l'animateur est transmis aux communes. Il a pour objectif d'être diffusé dans les gazettes communales afin de communiquer sur l'activité du site.

Il est présent en annexe 2.

### *Préparation pour une animation scolaire*

Une animation scolaire était prévue en 2022 dans une école primaire. Suite au comité de pilotage, il a été décidé que l'animation devrait avoir lieu au collège du Monastier.

En effet, sachant que les élèves de primaire d'Alleyrac vont à l'école à Saint Martin de Fugères, si l'animation a lieu à l'école primaire du Monastier, seuls ceux-ci seront sensibilisés alors que le collège concerne des élèves des 3 communes.

Le maire du Monastier a transmis à l'animatrice le contact pour le collège du Monastier. L'animatrice a ainsi envoyé une demande pour cette animation au collège le 31 aout puis une relance en septembre. N'ayant eu aucune réponse et le collège n'étant pas joignable au téléphone, l'animatrice s'est rendue sur place le 8 novembre et a pu obtenir (par téléphone) la bonne adresse pour effectuer la demande. Depuis ce jour, aucun retour n'a encore été donné. Si cela est trop compliqué pour une animation au collège en 2023, l'animatrice réalisera 2 animations dans les 2 écoles primaires.

## 2.6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques

Aucun budget et aucune action n'est alloué à cette partie.

## 2.7. Gestions administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Un comité de pilotage a eu lieu dans une salle de la mairie d'Alleyrac le 29 juin 2022.

A partir de 9h30, Laure GUILLERAND (ONF), animatrice du site, décline les sujets à l'ordre du jour : présentation du site, bilan des actions 2021/2022, retour sur l'animation forestière CRPF/ONF du 20 mai 2022, information sur le transfert de la gestion Natura 2000 à la Région AURA, propositions d'actions 2022/2023 et questions diverses.

Le budget 2022 est présenté et M.BOYER indique qu'au 1er janvier 2023, la région reprend les dossiers Natura 2000, mais que pour l'instant aucun budget n'a été voté pour ces dossiers en région. Pour la partie Auvergne, le fonctionnement n'était pas à l'année n, mais à l'année n+1, ce qui facilitera les demandes et le paiement des actions prévues en 2023.

Lors de ce comité de pilotage, une demande d'actualisation et de mise à jour de la base de données des propriétaires privés du site Natura 2000 a été demandée par les élus. En effet, à l'avenir, un questionnaire sur la connaissance du Natura 2000 et des devenir de leurs parcelles pourraient être envoyés à tous les propriétaires. L'animatrice a commencé à travailler dans ce sens, en envoyant aux communes, la liste des propriétaires, dont l'adresse n'étant pas bonne (les courriers étant revenus lors de l'envoi de l'invitation à l'animation). A ce jour, seule la commune du Monastier-sur-Gazeille a répondu.

Le compte-rendu de ce comité de pilotage est présent en annexe 3.

L'animatrice a rédigé la programmation de l'animation 2023 et l'a transmise à la commune d'Alleyrac, structure porteuse, le 22 juillet 2022.

## 2.8. Mise à jour du Docob

Aucun budget n'est alloué à cette ligne.

## 2.9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels

Le présent bilan des animations 2022 a été rédigé et envoyé à la structure porteuse du Natura 2000, la commune d'Alleyrac.

## 2.10. Frais de déplacements / Autre frais

La réunion des animateurs organisée par la DDT43 a été réalisée dans les locaux de la DDT. La visioconférence a eu lieu le 12 mai 2022.

### 3. SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

Actions prévues		Nombre de jours réalisés	Actions facturées
Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, assistance technique aux signataires)	Promotion et recherche de signatures de contrats N2000	3.7	2214,00 €
Assistance à l'évaluation des incidences et la veille écologique	Réponse aux demandes d'informations ou d'avis des administrations	0.9	542,40 €
Communication, sensibilisation et information	Organisation et animation forestière ONF	1,5	900,00 €
	Animation forestière CRPF		483,60 €
	Préparation animations et réponses aux propriétaires suite à l'animation	1.0	600,00 €
	Rédaction d'articles pour bulletins municipaux / Mise à jour du site internet	0,9	510,00 €
Gestions administrative et financière, la gouvernance du site	Préparation et tenue du COPIL, préparation des comptes rendus	1.0	600,00 €
	Préparation du programme annuel 2023, évaluation des besoins financiers	1,0	600,00 €
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB / Bilan d'activité	Rapport d'activité annuel 2022	0,6	354,00 €
	Renseignement du SIN2	0.5	300,00 €
Participation aux journées du réseau N2000		0.5	300,00 €
<b>TOTAL</b>			7404,00€
		TVA	1480,80€
		TTC	<b>8884.80€</b>

# ANNEXE 1 : FEUILLE D'EMARGEMENT DE L'ANIMATION



Animation du 20 mai 2022 à 14h  
Visite de terrain – Hêtraie à Aspérule odorante  
Natura 2000 Sucs de Breysse

## Feuille de présence

Nom Prénom	Qualité PP= propriétaire privé	Téléphone Mail	Signature
REYNAUD Jacques	P.	lreynaud@6mail.com	<i>[Signature]</i>
Christine CHAMON	P	chamonchristine@gmail.com	<i>[Signature]</i>
TRIBOULET Geneviève	adjoins alliance	la femme des bryses breysse	<i>[Signature]</i>
Maurin Jeanne	ex propriétaire	Saches	<i>[Signature]</i>
COULAUD Gilles	M'CHAPUIS	0471083465	<i>[Signature]</i>
BRUCHET Corinne	propriétaire	corinnebruchet43@gmail.com	<i>[Signature]</i>
HUGUET Marie France	propriétaire	mfruguet@yaho.fr	<i>[Signature]</i>
Rocher Jean Marie	Exproprié	jean.rocher@orange.fr	<i>[Signature]</i>
ROLLAND Jean Pierre	P	0624180880	<i>[Signature]</i>
SATHIER Francis	Propriétaire	fsathier22@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
LASHERMES André	Propriétaire	andre.lashermes@wanadoo.fr	<i>[Signature]</i>
HACIS Patrick	Propriétaire	patrick.hacis@wanadoo.fr	<i>[Signature]</i>
LASHERMES Odette	Propriétaire	lashermesodette@gmail.com	<i>[Signature]</i>
Dugua Christophe	Propriétaire	christophe.dugua@orange.fr	<i>[Signature]</i>
MARON Jean Marie	Propriétaire	jean.marie.nicou@orange.fr	<i>[Signature]</i>
RIBES Xavier	P.P.	xavier.ribes0788@orange.fr	<i>[Signature]</i>



Site Natura 2000 n° FR 830 1087 « Sucs de Breysse »

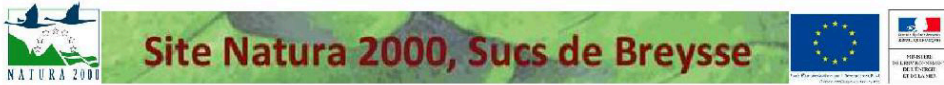




Nom Prénom	Qualité PP= propriétaire privé	Téléphone Mail	Signature
PESSEMESSE Jean-Luc	PP	06 87 09 27 13	
Gimbert Alain	PP		
HELENAIS Annie	Maire Responsable du PP	06 32 20 75 36	
Exbrécayat Annie	PP	06 88 19 64 68 annie.exbrécayat@gmail.com	
LACOURT D'Alain	- //	//	
Alouf-Jozely Luc			



## ANNEXE 2 : ARTICLE



Le site Natura 2000 « Suc de Breysse », dispositif européen, est situé au sud-est du département de la Haute-Loire, à la jonction entre le plateau du Mézenc, le plateau du Devès et le bassin du Puy-en-Velay. Il est présent sur 3 communes : Alleyrac, le Monastier-sur-Gazeille et Présailles. La structure porteuse est la commune d'Alleyrac et le comité de pilotage regroupe, entre autres, les 3 communes.

Le site « Suc de Breysse » a été désigné en 2002 pour protéger la biodiversité locale dont un habitat naturel important à l'échelle européenne : « La hêtraie à Aspérule odorante ». Il constitue un milieu de vie particulièrement propice à de nombreuses espèces, végétales et animales.

### Animation forestière CRPF-ONF



Le 20 mai 2022, une animation forestière, gratuite et organisée conjointement par l'ONF et par le CRPF Haute-Loire a eu pour objectif de conseiller et de présenter différents itinéraires sylvicoles et outils de gestion (chartes et contrats Natura 2000) aux propriétaires afin de pouvoir concilier exploitation des parcelles et préservation de la biodiversité. Ce rendez-vous d'une demi-journée de terrain a été l'occasion pour les propriétaires d'échanger directement avec les instances forestières concernant les objectifs de gestion sylvicole de leurs parcelles. Chaque propriétaire possédant une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 a été informé par courrier de l'organisation de

cette animation forestière. 163 courriers ont été envoyés et une quarantaine de réponses ont été reçues. Au total, ce sont 22 personnes qui ont participé à cette animation. Les retours sont très positifs. Il en ressort que les propriétaires se préoccupent de plus en plus de leurs biens. Une dizaine de chartes N2000, qui sont des engagements de gestion courante pour préserver le site, en contrepartie de l'engagement du signataire, une exonération de la Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) a été distribuée. Par ailleurs, plusieurs rendez-vous avec le CRPF ont été programmés.



### Comité de pilotage

Un comité de pilotage a eu lieu le 29 juin 2022 à la salle communale d'Alleyrac. Les 3 communes concernées (Alleyrac, Monastier-sur-Gazeille et Présailles) ont pu prendre connaissance du site et de ses enjeux. Le bilan des actions 2021/début 2022 a été présenté et un retour sur l'animation CRPF/ONF du 20 mai a été fait. Dans un deuxième temps, les propositions d'actions fin 2022/2023 ont été présentées, discutées et validées avec les membres du comité de pilotage : gestion administrative et animation du DOCOB, communication et sensibilisation auprès des scolaires, rédaction d'articles et mise à jour du site internet, propositions pour la sensibilisation des propriétaires, etc.

**N'hésitez pas à contacter l'animateur du site :**

#### **L'ONF.**

Bureau d'études Montagnes d'Auvergne

Contact : GUILLERAND Laure

Adresse : 3, rue de l'école Normale

43 750 VALS-PRES-LE-PUY

Mail : [laure.guillerand@onf.fr](mailto:laure.guillerand@onf.fr)



# ANNEXE 3 : CR DU COFIL

---

## Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Sucs de Breysse » 29/06/2022 - Mairie d'Alleyrac

---

**Présents :** M. ALLEMAND (Maire de Présailles et président du COFIL), M. ARCIS (Maire du Monastier-sur-Gazeille), M. BOYER (DDT), Mme CHAMBON (Secrétaire de mairie, Alleyrac), M. CHAMBON (Commune d'Alleyrac), Mme TRIBOULET (Mairie d'Alleyrac), M. VILLARD (Maire d'Alleyrac), Mme GUILLERAND (ONF)

**Excusés :** Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Mme ROUSSET (Conseil départemental de Haute-Loire), Mme Marie-Agnès PETIT (Présidente du Département 43)

Après une présentation des participants, Laure GUILLERAND, animatrice du site Natura 2000, présente le déroulement de l'animation (présentation du site, bilan des actions 2021/2022, retour sur l'animation CRPF/ONF du 20 mai/ propositions d'actions 2022/2023).

### 1 – Présentation du site

Le site Natura 2000 « Sucs de Breysse » a une superficie de 118.46 ha et il est présent sur 3 communes : Alleyrac, le Monastier-sur-Gazeille et Présailles. La structure porteuse est la commune d'Alleyrac.

Il est composé de propriétés privées et l'habitat forestier est présent sur plus de 90% du site.

Il est composé de 2 sucs : le petit suc et le grand suc. Ce sont deux volcans stromboliens.

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectif a été rédigé. Il est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Ce document devrait être renouvelé tous les 5 à 10 ans. Il est surtout modifié lorsque sa mise à jour est primordiale (nouvelle espèce découverte, modification dans la gestion, etc.). Celui du site Natura 2000 « Sucs de Breysse » a été rédigé en 2011.

Dans ce document, les habitats décrits sont à 98% des hêtraies à Aspérules odorantes, moins de 1% les milieux rupestres, moins de 1% les infrastructures et moins de 1% les lisières. C'est cette hêtraie qui justifie la désignation de ce Natura 2000.

La Buxbaumie verte, mousse d'intérêt communautaire, est la principale espèce décrite dans le document d'objectif. On retrouve ensuite différentes espèces patrimoniales telles que :

- la Nivéole de printemps (Population importante sur le site, une des rares localisations en Auvergne, la seule population de Haute-Loire, inscrites sur les listes rouges européenne et nationale et inscrite en « danger » sur la liste rouge régionale) ;
- l'Anémone fausse renoncule (liste rouge nationale)
- La Céphalanthère rouge (listes rouges européenne et nationale des espèces menacées et « quasi menacée » sur la liste rouge Auvergne)
- Le Lis Martagon (Listes rouges européenne et nationale des espèces menacées)

D'autres espèces sont présentes : Cardamine à cinq feuilles, le Gagée jaune, Le Chèvrefeuille des Alpes, le Mélampyre des forêts, le Sorbier de Mougeot, etc.).

Différentes études ont été réalisées afin de mieux connaître les habitats et les espèces présentes sur le site.

**En 2017, l'étude des habitats des insectes saproxyliques** a été réalisée. Il en ressort que dans les hêtraies adultes, on retrouvait plus de hêtres morts, plus d'arbres morts sur pied et plus gros, plus de bois mort avec un stade de saproxylation avancé.

**La saproxylation est un processus de décomposition du bois mort.** On définit différents stades de saproxylation du bois mort dans l'année, très dur, pas ou très peu altéré au bois très altéré qui se disperse très facilement avec le pied.

Dans les hêtraies sapinières, on retrouve plus d'arbres morts au sol avec un stade de saproxylation moins avancé et de plus gros diamètre.

M. ARCIS demande si les hêtraies du site Natura 2000 souffrent du changement climatique. Laure GUILLERAND répond que jusqu'à présent, aucune observation n'a été faite en ce sens, mais les dernières observations sur les hêtres datent de 2019/2020 (voir paragraphe études 2019/2020).

**En 2018, des recherches de Rosalie des Alpes** ont été réalisées ponctuellement. Avec l'accord d'un propriétaire du site, un tas de bois de hêtres a été formé et des observations régulières ont été faites sur celui-ci ainsi que des observations aléatoires dans les habitats favorables. Malheureusement, aucun contact n'a été fait à ce jour, mais cela ne veut pas dire que cette espèce n'est pas présente sur le site. Laure GUILLERAND encourage les usagers du site à faire remonter leurs observations.

**En 2019/2020, l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire « hêtraies de l'Asperulo-Fagetum – 9130 »** a été réalisée. C'est un protocole européen appliqué aux sites Natura 2000 permettant d'évaluer, sur les Sucs de Breyse, l'état de la hêtraie à un instant initial et de pouvoir effectuer un suivi à pas long (au bout de 10 ans).

Ce portrait permettra de réaliser des suivis sur l'évolution de cet habitat qui a justifié la désignation du site. Un nouvel « état des lieux » sera à réaliser tous les 10 ans et les premiers résultats de comparaison pourront alors être réalisés. La conclusion de cette première étude est que l'habitat 9120 du Natura 2000 a des atteintes diffuses moyennes (altérations ponctuelles et maîtrisées) et un état favorable en 2020. Aucun très gros bois mort sur pied n'a été relevé et les hêtraies sont matures et vieillissantes avec peu de régénération.

M. VILLARD, indique que sur un sol volcanique, les hêtres poussent très lentement ce qui peut expliquer que les hêtres ne soient pas de gros diamètres et que les hêtraies se renouvellent très rapidement sur le site.

Laure GUILLERAND ajoute que les hêtres dits de gros diamètres sont adaptés au site. En effet, en altitude, les hêtres de gros diamètre commencent à partir de 45 cm contrairement en plaine où les hêtres de gros diamètre commencent à 60 cm.

## **2- Bilan des actions 2021/2022 :**

Les actions de 2021 ont commencé assez tardivement et les animations ont été décidées le 30 septembre 2021 lors d'une réunion avec le président du COPIL et la structure porteuse.

La préparation des programmations 2021/2022 a été réalisée par M. LUTZ, remplaçant de Mme GUILLERAND. Cela comprenait le contact et l'organisation avec le CRPF en vue de l'animation de 2022, le contact avec la commune du Monastier pour l'animation scolaire, la préparation de la liste des contacts et la rédaction des invitations pour l'animation forestière de 2022.

Une réunion des structures animatrices et porteuses a été organisée par la DDT 43 le 16 mai 2022, Laure GUILLERAND (animatrice du site), Mme CHAMBON (Mairie d'Alleyrac structure porteuse) et Mme FEDELE Mireille (représentant de la Commune d'ALLEYRAC) étaient présentes à cette réunion.

**Une animation forestière coanimée par le CRPF et l'ONF a eu lieu le 20 mai 2022 sur le site du Natura 2000.** Tous les propriétaires ont été invités, 163 courriers ont été envoyés et une quarantaine de réponses ont été reçues. Au total, ce sont 22 personnes qui ont participé à cette animation. Les retours sont très positifs. Il en ressort que les propriétaires se préoccupent de plus en plus de leurs biens, qu'il y avait autant des personnes présentes pour le côté protection de l'environnement du site que pour le côté forestier du site. Une dizaine de chartes N2000 ont été distribuées.

Mme GUILLERAND précise que, à la suite de cette animation, quelques propriétaires ont demandé par mail d'avoir plus de précisions sur leurs parcelles (localisation, contours, etc.) et que ces personnes seront relancées en fin d'année ou en 2023 pour garder le contact et connaître leurs intentions.

Mme TRIBOULET demande pourquoi l'on n'a pas plus insisté sur les contrats N2000 lors de cette animation. Mme GUILLERAND et M. BOYER indiquent que les contrats ne peuvent pas fonctionner sur toutes les parcelles. En effet, deux types de contrats existent ; par parcelle (plus de 0.5 ha) ou par arbre, la parcelle doit être exploitable, elle doit être éloignée des chemins et routes fréquentées (zone tampon de 30 mètres, car l'on conserve des arbres sénescents sur 30 ans et ceux-ci peuvent tomber et ils doivent être conservés au sol), etc. Les contrats ont donc été présentés lors de cette animation, mais les chartes sont un premier pas pour la conservation de ces habitats sur ce site. Par la suite, au cas par cas, les demandes de contrats pourront être étudiées pour les parcelles concernées.

Les retours positifs concernent aussi les acheteurs ou vendeurs de parcelles qui sont entrés en contact avec RIOCREUX du CRPF. M.VILLARD et M. ALLEMAND précisent que la chambre d'agriculture propose aussi des services « gratuits » de délimitation de parcelles et de regroupement de propriétaires.

Mme GUILLERAND demande l'avancer sur le projet de l'acquisition du bien vacant sans maître intégré sur la commune de Présailles, car l'on pourrait monter un premier contrat qui servirait d'exemple sur ce site. M. Allemand indique que la commune fait des relances régulières, mais que les notaires font trainer l'affaire.

M. ALLEMAND pose la question de la propriété du bois de l'hôpital. En effet, des propriétaires payaient leur dû en vendant une de leurs parcelles à l'hôpital. Mme GUILLERAND indique qu'il y a bien une parcelle appartenant à l'EHPAD des Terrasses de la Gazeille.

### **3- Propositions des actions 2022/2023 :**

Pour la suite des actions mises en place en 2022, en dehors de ce COPIL, une animation scolaire est à prévoir à l'automne 2022. Mme GUILLERAND a demandé l'avis de ce COPIL pour savoir si cette animation devrait être réalisée avec le collège du Monastier-sur-Gazeille ou sur les écoles primaires.

Sachant que les élèves de primaire d'Alleyrac vont à l'école à Saint Martin de Fugères, si l'animation a lieu à l'école primaire du Monastier, seuls ceux-ci seront sensibilisés alors que le collège concerne des élèves des 3 communes.

⇒ **Il a donc été décidé que l'animation scolaire de 2022 serait réalisée au collège du Monastier** et qu'en 2023, deux animations pourraient être réalisées dans les 2 écoles primaires.

MARCIS indique qu'il faut planifier l'animation 2022 au plus vite, avant la fin de l'année scolaire pour qu'elle soit intégrée au programme de l'année prochaine. M.ARCIS enverra le contact à Mme GUILLERAND.

Mme TRIBOULET demande si l'intervention auprès des scolaires se fait sur le terrain ou en classe. Mme GUILLERAND répond que cela dépend de la demande des professeurs et de la date d'intervention.

Deux articles vont être rédigés par l'animatrice pour une divulgation dans les bulletins municipaux. L'un concernerait l'animation aux propriétaires du site/grand public et l'autre, l'animation scolaire et la tenue de ce comité de pilotage.

Un site internet dédié au site Natura 2000 Sucs de Breysse est régulièrement mis à jour chaque année.

Le site est consultable :

<http://sucsdebreyse.n2000.fr/presentation-du-site/actualites>

Les autres actions prévues dans le budget 2022 sont les aspects administratifs (bilan 2022, programmation des animations 2023, facturation, suivi du dossier avec transfert à la région, etc....)

Le budget 2022 est présenté et M.BOYER indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la région reprend les dossiers Natura 2000, mais que pour l'instant aucun budget n'a été voté pour ces dossiers en région. Pour la partie Auvergne, le fonctionnement n'était pas à l'année n, mais à l'année n+1, ce qui facilitera les demandes et le paiement des actions prévues en 2023.

Actions 2022	2022
Mise en œuvre de la contractualisation	2214,00 €
Assistance à l'application du régime d'incidences	542,40 €
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	- €
Communication, sensibilisation et information	2 493,60 €
Articulation de N2000 avec les autres politiques	- €
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	1 200,00 €
Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels	654,00 €
Participation aux journées N2000	300,00 €
TOTAL (HT)	7404,00 € HT

Les propositions d'actions 2023 ont ensuite été présentées.

**Le suivi des contrats des chartes** va être réalisé (relance des propriétaires intéressées, suivi de l'acquisition du bien laissé sans maître par la commune de Présailles). **Des animations scolaires** dans les 2 écoles primaires vont être réalisées si le budget le permet. En effet, il était prévu qu'un **inventaire des mousses** serait réalisé par M. Hugonnot en 2023. Cet inventaire comprend la recherche des espèces remarquables (dont la Buxbaumie verte). L'inventaire sera le plus exhaustif possible et indiquera les grands enjeux conservatoires à mettre en place sur ce site.

Les réponses aux évaluations d'incidence font partie de l'animation du site. En effet, pour rappel, si un projet a lieu dans ou autour du site N2000, une évaluation d'incidence peut être demandée par la DDT. L'animateur du site accompagne le porteur de projet dans cette démarche. De plus, les porteurs de certaines manifestations sportives passant dans le site doivent monter un dossier sur la plateforme « manifestation sportive » de la préfecture. À ce jour, l'accès à cette plateforme a été donné à la commune d'Alleyrac qui donne ou non son accord à la manifestation. La commune transfère les données à l'animatrice si le projet passe en Natura 2000 pour que celle-ci puisse évaluer les impacts sur les habitats d'intérêt communautaire ainsi que sur les espèces patrimoniales.

Il y a quelques années, l'exploitant de la carrière Eyraud a fait appel à l'animateur pour mesurer l'impact du projet d'extension. Même si l'extension n'affectera pas le périmètre du site Natura 2000, l'exploitant a pris en compte la présence de deux stations de plantes protégées qui seront mises en défens.

M.ALLEMAND s'interroge sur la viabilité de ces deux espaces mises en défens. Mme GUILLERAND répond que la personne qui a réalisé ces inventaires a dû indiquer des pistes de gestion de conservation de ces espèces protégées dont peut-être une zone tampon ...

Le budget 2023 a été présenté, mais celui-ci peut varier en fonction du prix de l'étude des mousses et du nombre d'animations scolaire à réaliser.

Actions 2023	2022
Mise en œuvre de la contractualisation	1857,00 €
Assistance à l'application du régime d'incidences	300,00 €
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	3 015,0 €
Communication, sensibilisation et information	300,00 €
Articulation de N2000 avec les autres politiques	- €
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	1 500,00 €
Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels	600,00 €
Participation aux journées N2000	300,00 €
TOTAL (HT)	7872,00 € HT 7404,00-€

M. ALLEMAND propose une autre action à mettre en place. La création d'un questionnaire pour avoir un retour la connaissance des propriétaires de leurs parcelles et le devenir de celle-ci, la connaissance du site Natura 2000, leurs intentions sur leurs parcelles, etc.. Il pourrait être envoyé à tous les propriétaires de parcelles sur le site. Mme GUILLERAND propose de créer une première ébauche de ce questionnaire pour en parler soit lors du prochain COPIL soit par retour de mails.

Mme GUILLERAND clôture la présentation et remercie aux personnes présentes d'avoir participer et valider les actions d'animations de ce site Natura 2000.